

“Une injustice qui doit être réparée au plus tôt ”

Sept ans après la rafle policière du 17 juin 2003 dans les bureaux du CNRI à Auvers-sur-Oise et aux domiciles de nombreux réfugiés iraniens, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a organisé à Paris une conférence de presse pour souligner une fois de plus le vide sidéral de cette affaire judiciaire et son scandaleux fiasco. Elle demande la clôture immédiate de ce dossier.

Le 17 juin 2003, une rafle de la Police française désorganisait les établissements en France du Conseil national de la résistance iranienne, principale formation de l'opposition démocratique au régime iranien, et débouchait sur la mise en garde à vue de ses dirigeants et le blocage de ses avoirs saisis lors des perquisitions.

Les autorités ont immédiatement évoqué des faits de terrorisme.

Il a été dénoncé plus tard que l'attaque contre ces opposants avait été décidée lors du voyage à Téhéran du ministre des Affaires étrangères.

Mais cette mise en scène n'allait guère prospérer. La plupart des mesures administratives prises contre les opposants iraniens furent annulées par les juridictions compétentes. La Cour d'appel remit rapidement en liberté les personnes détenues et, un peu plus tard, réduisit à presque rien les obligations de contrôle judiciaire.

Les mesures d'inscription de l'OMPI sur les listes d'organisations terroristes intervenues à l'étranger ou dans le cadre européen ont, elles aussi, été annulées, d'abord par les juridictions britanniques, puis à trois reprises par le tribunal de première instance de l'Europe, à Luxembourg. Ces mesures ont été souvent utilisées pour justifier les accusations. Neuf ans après l'ouverture de l'information et sept ans après les mises en examen.

Les accusations de terrorisme se sont révélées, comme cela a été affirmé dès l'origine, totalement inconsistantes.

Des réquisitions supplétives visant des infractions financières ont été prises, sans être forcément suivies d'effets, pour tenter d'éviter le non-lieu général qui s'impose.

Dans l'intervalle, le régime iranien se prévaut naturellement de la continuation de l'instruction et de la charge de terrorisme contre ses opposants, pour arrêter, incarcérer et condamner à mort des membres des familles des militants du mouvement en Iran. Au mois de mai, six condamnations à mort contre des sympathisants de l'OMPI ont été confirmées en appel.

Aucune complaisance ne peut être de mise aujourd'hui vis-à-vis du régime de Téhéran.

Le temps est venu pour la justice française de démontrer son indépendance en clôturant ce dossier enlisé.

Etaient réunis autour de Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, Me Henri Leclerc, président d'honneur de la LDH, Me Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH, Me Mario Stasi, ancien bâtonnier de Paris, Me Joseph Cohen-Sabban, Jean-Michel Belorgey, ancien président de l'intergroupe parlementaire de la LDH, François Colcombet, ancien juge-conseil à la cour de cassation, et Mohammad Mohaddessine, président de la commission des Affaires étrangères du CNRI.

Jean-Pierre Dubois : il s'agit de ce dossier incroyable d'une opération politico judiciaire visant à présenter le CNRI comme une organisation terroriste au bénéfice d'un régime de justice d'exception. Un dossier désespérément vide, avec des enjeux politiques. Il y a là une injustice qui doit être réparée au plus tôt. Nous avons sur le sol français un terroriste iranien. Il vient d'être expulsé, c'est l'assassin de Chapour Bakhtiar. Nous sommes dans un système où la justice française, instrumentalisée par le pouvoir politique, sait récompenser les mérites de chacun en qualifiant de terroriste des gens qui ne le sont pas et en faisant en sorte que ceux qui sont vraiment des terroristes puissent continuer à vivre ailleurs.

Me Henri Leclerc : On ne peut pas couper cette affaire de la réalité. Nous savons le nombre d'exécutions considérable en Iran, d'hommes et de femmes dont beaucoup sont accusés d'appartenir à l'OMPI. Nous savons la situation très difficile des Iraniens exilés à Achraf en Irak, menacés, sous la pression des troupes irakiennes avec la menace terrible d'un retour en Iran par un accord entre le gouvernement irakien et le gouvernement iranien. Enfin il est certain que l'échange entre Clotilde Reiss et Ali Vakilirad est quelque chose qui est absolument insupportable. On voit que la justice a été instrumentalisée dans cette affaire, et on nous refuse le non-lieu et le procès, c'est absolument inadmissible.

Patrick Baudouin : Cette affaire n'est pas à l'honneur de la France. Il est maintenant démontré que c'est un très vilain deal passé au printemps 2003 entre les autorités françaises et les autorités iraniennes, et qui a conduit à ce coup de filet d'Auvers-sur-Oise. Dans le cadre de cette instrumentalisation judiciaire, on va retrouver le juge de la raison d'Etat, le juge Bruguière, qui une fois de plus n'a pas hésité à fouler aux pieds certains principes précisément pour faire prévaloir des points de vue purement politiques. Les autorités françaises reprochent vainement aux mis en examen d'être « des terroristes », mais en fait elles se font les complices des vrais terroristes, qui est le terrorisme de l'Etat iranien.

Mario Stasi : Ce dossier n'en finit pas de finir. Qu'est-ce qu'il y a eu de neuf depuis ce jour de juin 2003 ? Rien ou presque. Quelqu'un disait récemment que ce dossier sentait le pétrole et quelque fois le pétrole se répand non seulement en Floride mais jusque sur les marches du palais de justice, c'est fâcheux.

François Colcombet : On peut se demander comment une organisation qui a été accueillie en France de façon tout à fait régulière en 1981, un beau jour se retrouve dans la situation de paria. Ceci ne peut s'expliquer que par le fait que l'opération a été ourdie de longue main. C'est l'époque où tous les pouvoirs occidentaux ont envie de reprendre des contacts avec l'Iran pour des raisons politiques simples et des avantages économiques. C'est un pays qui a du pétrole.

Jean-Michel Belorgey : La justice n'est pas seulement instrumentalisée, elle est désorientée. La diplomatie est plus marquée par un légitimisme d'Etat que par une préoccupation d'ingérence au service des droits de l'homme ; la confusion qui règne entre terrorisme imputé à l'OMPI et acceptation du terrorisme d'Etat iranien, le montre bien. Il est clair que les gouvernants de Téhéran disposent de relais en France avec des systèmes de courtage et de clientèle. Sur l'OMPI quand on consulte la presse, il est toujours difficile de trouver une analyse qui ne puise pas dans un vieux fond de ragots. Une partie de la presse, à la suite de la police, passe son temps à démoniser et à minimiser le rôle de cette organisation et du CNRI dans la lutte contre l'oppression qui règne à Téhéran.

Me Joseph Cohen-Sabban: Dans le dossier sur les immolations de juin 2003 qui s'est terminé sur une relaxe, il met en avant « le fil conducteur du parquet anti-terroriste de Paris qui n'a cessé de vouloir stigmatiser le mouvement de résistance iranienne sur ce terrain là. La cour d'Appel semble l'avoir compris, puisqu'elle a écrit que c'était des sottises. Elle a donc confirmé la relaxe. »

Mohammad Mohadessine : Il s'agit d'un dossier de personnes ayant consacré leur vie à la liberté de leur peuple. En maintenant ouvert ce dossier, le gouvernement français prend en otage la résistance d'un peuple, alors que l'Iran connaît chaque jour son lot d'arrestations, de torture et d'exécutions de personnes accusées de sympathiser avec l'OMPI. Alors que cette dictature fait tout pour anéantir la cité d'Achraf, maintenir ce dossier judiciaire, vide et monté de toutes pièces, c'est une intervention active en faveur des mollahs dans la guerre entre le peuple iranien et les tyrans religieux.